

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE (ET ORDINAIRE) DU COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT ET GARONNE

ANNONCE ASSEMBLEE GENERALE

Le comité départemental du Lot et Garonne annonce la tenue de son assemblée générale élective qui se déroulera le 21 Juin 2020 à 10h à Sainte Bazeille.

Conformément aux statuts du comité départemental du Lot et Garonne l'assemblée générale réunira les présidents des associations affiliées, ou à défaut un licencié du club mandaté par le président.

Au cours de cette assemblée générale annuelle se tiendra notamment l'élection des membres du Comité Directeur pour l'olympiade 2020-2024 ainsi que l'élection des représentants départementaux des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale. L'ordre du jour complet sera communiqué avec les convocations pour l'assemblée générale.

Dans le cadre de cette assemblée générale, le comité départemental du Lot et Garonne lance un appel à candidature pour les mandats de représentant des clubs aux assemblées générales de la fédération et de la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine ainsi que les membres du Comité Directeur pour l'Olympiade 2020-2024.

En application de l'article 12 des statuts de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées le comité départemental du Lot et Garonne dispose de 4 postes de représentants départementaux des clubs à pourvoir (2 représentants pour l'assemblée générale de la fédération, plus 2 pour la ligue régionale Nouvelle-Aquitaine).

Les candidatures doivent être envoyées au plus tard le 30 mai 2020 soit 20 jours francs avant la date de l'assemblée générale.

Les convocations seront transmises au plus tard le 5 Juin 2020 (15 jours francs avant l'assemblée générale).

Le Président